



# L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Janvier 2006

N° 28

## SOMMAIRE

	Page		
Editorial 2006	1	Election au G.I.P.	5
Nos actions en 2005	2	Notre site internet	5
L'autre Marseille - Cassis	3	Calanques Propres	5
Nos dossiers	4	Lettre d'U.C.L. aux députés	5
A la vitrine du libraire	4		

## EDITORIAL 2006

En ce début d'année, je suis heureuse, au nom d'UCL, de présenter nos vœux les meilleurs à tous nos fidèles adhérents, ainsi qu'à leur famille et leurs proches. Bien sûr, nous ne saurions omettre de formuler des vœux ardents pour ce parc national des Calanques que nous espérons depuis 1992, date de notre création, et pour lequel nous n'avons cessé de nous battre. Mais quelle gestation pénible !

En 1999, un GIP est créé, dont le président d'UCL fait partie, et qui a pour mission de coordonner la gestion du territoire et de promouvoir un parc national pour les Calanques : l'espoir se concrétise !

En 2002, Yves Cochet, ministre de l'aménagement et du tourisme, visite les Calanques et lance officiellement une réflexion sur un parc national de deuxième génération qui entraînerait une modification de la loi de 1960 régissant alors les parcs nationaux. Il précise qu'ainsi, dans cinq ans, un parc national pourrait prendre la relève du GIP. C'était sans se douter de toutes les réticences que le projet de loi allait rencontrer.

En juin 2003, nous avons connaissance de la première mouture (rédaction) de ce projet. Conformément aux instructions données par Jean-Pierre Raffarin, premier ministre, il prend en compte la décentralisation, l'évolution de la société et des modes de gouvernances depuis plus de 40 ans, le développement durable, etc.

En fait, ce texte abaisse la protection des parcs (voir notre lettre aux députés) et soulève de vives protestations, notamment de la part des associations de protection de la nature.

Au début de 2004, alors que nous en sommes déjà à la troisième mouture, Mountain Wilderness lance une pétition à laquelle nous nous associons immédiatement, avec une douzaine d'autres associations. Plus de 20 000 signatures sont recueillies. Plusieurs lettres ainsi que la pétition sont envoyées au ministère, deux entrevues ont lieu à Paris, sans apporter grand changement. Les rédactions se succèdent et se ressemblent ! Par deux fois, le texte devait passer devant l'Assemblée, juin 2004 et juillet 2005, et par deux fois la date fut reportée, Roselyne Bachelot, ministre de l'environnement étant remplacée par Serge Lepeletier, puis Nelly Ollin succédant à ce dernier. Nous en sommes alors à la septième mouture !

Le passage devant l'Assemblée a eu lieu finalement les 30 novembre et 1 décembre 2005.

Plus de 200 amendements avaient été déposés dont plusieurs par Guy Teissier, président du GIP, et dont certains résultent du travail que nous avons fait au sein de la commission P.N. du GIP. UCL a adressé également une lettre à tous les députés (voir en fin de journal) pour leur exprimer ses craintes et ce qu'elle aimerait que soit modifié dans le texte pour aboutir à une vraie protection.

Qu'en est-il actuellement ? Le texte voté par les députés est bien plus clair que toutes les moutures précédentes et la protection nettement améliorée : La charte, destinée à organiser la gestion des espaces du parc, est beaucoup mieux définie et comporte maintenant deux parties, l'une pour le cœur du parc avec comme objectif fondamental la protection du patrimoine, l'autre pour la zone périphérique où elle définit les orientations de mise en valeur dans le cadre du développement durable. Le président du conseil scientifique et des représentants des associations de protection de la nature font partie maintenant du conseil d'administration du parc. Cependant, à nos yeux, une question reste en suspens : le rôle de l'Etat dans le parc. Nous pensons, vous le savez, que le représentant de l'Etat doit avoir le dernier mot.

Ce texte doit maintenant être soumis au vote des sénateurs, prévu pour le 29 janvier ; nous leur avons également envoyé une lettre pour leur faire connaître notre position. Dans le courant de l'hiver, nous connaissons le texte voté par les sénateurs, puis le texte définitif après son deuxième passage devant l'Assemblée.

Notre nouvelle tâche sera, à partir de la nouvelle loi, d'œuvrer pour aboutir à un parc national des Calanques qui soit le plus conforme possible à nos souhaits.

Nous sommes heureux de profiter de ce début d'année pour remercier Jean-Noël Guérini, Président du Conseil Général, qui nous a renouvelé encore son soutien par une subvention appréciée.

Madeleine BARBIER-BROSSAT, Présidente

## NOS ACTIONS EN 2005

- ✓ Création de notre nouveau site internet.
- ✓ Participation au travail du GIP : au Conseil d'administration, au Bureau, à la commission « parc national » et à la commission « carrières ».
- ✓ Avant-projet de loi PN : participation au collectif des associations de protection de l'environnement, pour faire connaître au ministère par des lettres ou des entrevues notre position sur ce projet. UCL a envoyé une lettre à tous les députés ainsi qu'à tous les sénateurs pour leur faire connaître notre position.
- ✓ Opération « Calanques propres » du 20 mars au col de Sormiou, sensibilisation du public et tout particulièrement des enfants de certaines écoles que nous avons contactées, à la protection de l'environnement.
- ✓ Participation à l'assemblée générale de Mountain Wilderness à Marseille le 19 mars.
- ✓ Participation au colloque du GIP à Cassis, le 9 juin, « Un parc pour les Calanques : l'urgence d'agir »
- ✓ Partie civile dans le procès intenté par l'association des propriétaires de Vaufrèges à la mairie de Marseille, à propos des travaux envisagés pour la réhabilitation de la carrière du Cerisier, située dans le site classé.
- ✓ Participation aux ateliers et aux assises départementales de la vie associative, tenus par le Conseil Général, les 23 septembre et 10 décembre 2005.
- ✓ Participation à la manifestation organisée par Naturoscope, pour son dixième anniversaire, le 23 juin.

- ✓ Conférences publiques :
  - Le 28 avril : « L'industrie dans les Calanques au XIX<sup>ème</sup> siècle » par Claude Thomas, membre du conseil scientifique du GIP.
  - Le 12 mai : « Comment s'est formé le relief des Calanques ? » par le professeur Bernard Barbier. Ces conférences ont eu lieu dans le local des Excursionnistes Marseillais, que nous remercions très vivement.
- ✓ Publication de notre journal « L'Echo des Calanques » : N° 26 en mars 2005 et N° 27 en août 2005.
- ✓ Prise en charge, avec visite du site, d'une étudiante de l'université de Lausanne, qui fait un mémoire sur la fragilité de ce massif.
- ✓ Lors du congrès international de l'association des professeurs de biologie et de géologie, du 10 au 17 juillet, une visite des Calanques, en bateau, d'une journée, a été organisée et commentée par Denise Guieu, membre de notre CA, et un géologue.

## L'AUTRE MARSEILLE CASSIS, SUITE

### Lorsque : 1800 = 2237 !

Le 29 octobre 2005, a eu lieu le raid « L'autre Marseille-Cassis », comme chaque année à l'automne depuis 1996.

UCL s'est toujours élevée contre les manifestations de masse dans les Calanques, étant donné la richesse exceptionnelle de ce massif et sa fragilité. Aussi, quand en mai 1996 la SCO Ste Marguerite consulte sur son projet de raid le président d'UCL, Henry Augier, celui-ci organise une réunion avec divers experts et instances dont l'ONF et les Marins-Pompiers, afin de discuter de l'itinéraire de la manifestation. Il est alors recommandé que le tracé suive les grandes pistes DFCI, pour préserver le massif.

Le 26 octobre, les randonneurs effectuent le raid ; c'est un succès, 2500 participants !

UCL écrit à la DIREN et au préfet pour que le nombre des participants soit dorénavant limité. Cependant, malgré tout, chaque année le nombre des participants reste pléthorique et l'étalement des départs s'avère inefficace.

Le 27 octobre 2002, les journaux font état de plus de 2000 participants. UCL adresse un dossier au Préfet, aux maires de Marseille et de Cassis, au président de l'A.S. Borély et au président de la SCO Ste Marguerite pour leur demander de limiter à 1200 le nombre de participants ; le GIP écrit dans le même sens au président de l'ARMC. Vaines recommandations !

**En 2004, la presse fait état de plus de 3000 participants !**

A la question que nous posons dans l'**Echo des Calanques n° 27** (août 2005) : « Officiellement, 1800 participants seront inscrits. Mais combien s'y rajouteront au dernier moment comme nous l'enseigne l'histoire du raid depuis 1996 ? », la réponse est claire : **437 de plus ! soit presque le quart !**

Inutile d'être professeur de mathématiques pour faire l'addition ! Il suffit d'être simple bénévole UCL, de se poster aux endroits-clés, stylo en main, et de compter les passages. C'est ainsi que, le dimanche 29 octobre 2005, cinq d'entre nous ont dénombré indépendamment entre 2222 et 2252 personnes qui arpentaient le sentier du vallon de l'Herbe.

UCL déplore très vivement qu'une association, qui se dit respectueuse de l'environnement, ne tienne aucun compte de toutes les mises en garde.

Cela montre une fois de plus l'urgence de mettre en place un **PARC NATIONAL** qui seul aura l'autorité nécessaire pour mettre un terme à de telles dérives.



## NOS DOSSIERS

Deux constructions illicites, qui nous ont été signalées par des randonneurs, ont donné lieu chacune à un dossier transmis aux autorités compétentes :

- un cabanon récemment construit dans la calanque de Morgiou.
- un petit débarcadère situé entre la calanque de Sugiton et les Pierres Tombées. Il comporte des plots permettant de gagner facilement le rivage et un mât pour attacher l'embarcation.

Nous avons appris en décembre que le cabanon avait été démoli ;

Par la bouche d'un de ses adjoints, la ville de Marseille a déclaré se charger de détruire le débarcadère, à l'occasion des aménagements qu'elle doit effectuer dans la Calanque de Sugiton.

Nous avons établi, en 2004, un dossier concernant un résidant dont la propriété jouxte le site classé et qui en avait annexé une partie en jardin privatif. Les travaux continuent, une écurie a été construite, des poneys y logent, etc. Un nouveau dossier a été envoyé aux autorités compétentes.

L'an dernier, nous avons demandé l'interdiction de l'excursion organisée par « Massillia Aventure » dans la grotte du Capelan, car sa fréquentation menaçait des plantes préservées. Après un article de trois pages, paru cet été dans *Pays de Provence* et vantant la beauté de cette excursion, UCL a écrit au directeur de la revue qui a fait paraître, dans le numéro de décembre 2005, un rectificatif spécifiant bien que cette excursion était interdite depuis 2004. Nous l'en remercions très vivement.

## A LA VITRINE DU LIBRAIRE

- « Calanques, vertige en méditerranée » ; photos de Ange Lorente, texte de Robert Colonna d'Istria. Collection du Pélican/vilo  
Alain Vincent, ONF, Christian Desplats, CEEP, maison forestière de la Gardiole.

- « Les Calanques du soleil », par Philippe Hiely ; éditions Cres, Marseille, 2005 ; une véritable encyclopédie sur tout ce qui est peu dit sur ce site.

- « Marseille Littoral et gens de mer, photos des archives de Marseille : 1880-1940 », par Isabelle Langlade : collection des archives municipales de Marseille, édition Alain Sutt, 2005 : 150 photos dont de nombreuses sur les Calanques.

- « Provence Littoral : de la Camargue aux Calanques », de Patrick Guzik, édition ... 2005 : un album de photos qui est un hymne à la beauté, à la liberté et pour la préservation du littoral.



## ELECTIONS AU GIP

Le 15 décembre 2005, a eu lieu, au GIP, le renouvellement des administrateurs au conseil d'administration.

Dans le collège des associations de protection de l'Environnement, ont été élus :

- Madeleine Barbier-Brossat, pour UCL (4 voix)
- Georges Aillaud, pour l'UDVN 13 (2 voix)
- Pierre Morizot, pour le COSINA (2 voix)

Georges Aillaud et Pierre Morizot étant à égalité, Morizot est élu au bénéfice de l'âge.

## NOTRE SITE INTERNET

Notre site internet a été créé en juillet 2005 : [www.unioncalanqueslittoral.com](http://www.unioncalanqueslittoral.com).

Vous y trouverez des textes sur la géologie, la géographie, la flore, la faune, le milieu marin et l'histoire des Calanques. Notre journal, « l'Echo des Calanques » y figure depuis le premier numéro, ainsi que nos conférences et l'actualité concernant nos Calanques.

Si vous voulez être destinataires de tous nos avis d'activités (manifestations, conférences, etc.) auxquelles vous pouvez participer, envoyez-nous votre mail à partir de notre site, à l'adresse suivante : [ucl.association@free.fr](mailto:ucl.association@free.fr). Merci.

## CALANQUES PROPRES

Comme chaque année, UCL organise une journée « Calanques Propres » qui aura lieu le dimanche 26 mars 2006. Nous vous accueillerons à la barrière de Luminy à partir de 09h30. Munissez-vous de gants de protection et si vous le pouvez de sacs. N'hésitez pas à emmener vos amis, vos enfants et leurs copains.

### LETTRE D'UCL AUX DEPUTES Envoyée avant le premier débat

Marseille le 12 novembre 2005

Madame, Monsieur le Député,

L'Assemblée nationale va prochainement procéder à l'examen du projet de loi réformant la législation qui régit actuellement les Parcs Nationaux.

Union Calanques Littoral, qui s'est créée en 1992, a pour but la protection du site classé des Calanques face aux menaces croissantes qui pèsent sur ce massif et participe, dans le cadre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques, à l'élaboration du projet du futur parc national. C'est pourquoi UCL suit avec inquiétude le projet de nouvelle loi sur les Parcs nationaux sur lequel vous allez être appelé à voter prochainement et qui remplacerait la loi de 1960 pour tous les parcs nationaux, y compris les 7 parcs existants.

En effet la nouvelle loi abaisserait fortement le niveau de protection des parcs nationaux. Selon l'U.I.C.N. (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), ce serait ramener ce niveau à celui des parcs naturels régionaux. Plusieurs points de ce projet ne présentent pas les garanties nécessaires en matière de protection. Nous vous exprimons ci-dessous nos craintes :

- La différenciation entre « les espaces protégés » et « le territoire des communes ayant vocation à faire partie du parc » est mal définie dans le projet de loi. L'intransigeance est nécessaire quant à la sauvegarde du cœur du parc, alors qu'un développement durable peut être envisagé dans la zone périphérique. Le plan de préservation comporte de nombreuses incertitudes : son contenu n'est ni précisé ni encadré.
- Si la préservation du milieu naturel est le premier objectif des parcs nationaux, on ne doit pas oublier l'étude scientifique de ces milieux et de ses espèces sauvages, ainsi que l'information et la sensibilisation du public. Bien que l'exposé des motifs rappelle la « forte dimension sociale et pédagogique » des Parcs », il n'est pas fait mention d'une mission d'éducation à l'environnement, ni de la présence d'association de protection de l'environnement dans le conseil d'administration du Parc. Nous estimons donc :
  - qu'un conseil scientifique doit figurer dans le projet de loi des parcs nationaux, comme dans celui des parcs naturels marins .Son rôle nécessite d'être défini tant pour l'objectif de protection du parc que pour les activités de la zone périphérique
  - et que les associations de protection de la nature doivent figurer parmi les administrateurs du parc (art. L331-8), comme cela est prévu pour les parcs naturels marins (art. L334-2).
- Qu'advient-il des territoires situés en zone périphérique lorsque les communes refusent d'adhérer ? Des contraintes minimales devraient être imposées, même en l'absence d'adhésion au parc, pour protéger la zone centrale et éviter des conflits.
- Les « dispositions plus favorables » prévues dans les « espaces protégés pour les résidents permanents ou les résidents permanents dans le parc titulaires de droits réels dans les espaces protégés et donnant la possibilité de travaux et de constructions(art. L331-4-2) » doivent être strictement réglementées sans dérogation possible.
- L'article L 333-10, très restrictif, devrait stipuler que les compétences de police du maire pourraient être transférées à l'organisme de gestion du parc, par décret en Conseil d'Etat, dans la mesure nécessaire à l'application des dispositions des articles L 331-3 et L 331-16. Cette possibilité de concertation serait plus favorable à la création de nouveaux parcs.

Il est à noter qu'il faudrait que le maximum de points soit défini dans la loi, car les décrets d'application échapperont à votre compétence, notamment la répartition des voix dans le conseil d'administration. Le texte cherche un consensus qui ne fait que se traduire par un abaissement de la protection du milieu et du patrimoine, par le biais d'une contractualisation avec les acteurs locaux. Le danger est grand quand on constate la croissance des pressions urbaine et touristique.

U.C.L. tient à ce que le futur parc reste « national », c'est à dire que l'Etat, par ses représentants, ait le dernier mot, après concertation avec les élus locaux, les scientifiques, les usagers et les défenseurs de l'environnement ; sinon ce n'est plus un parc « national ».

Ainsi le parc sera bénéfique à l'intérêt général malgré les contraintes qui en découleront pour les usagers et les collectivités. Nous souhaitons très vivement que le texte qui sera voté tienne le plus grand compte des remarques que nous venons de formuler.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien manifester à l'égard de cette lettre, je vous prie, Madame, Monsieur le Député, d'accepter l'expression de notre vive considération.

Madeleine Barbier-Brossat  
Présidente d'U.C.L.

*« Mes souhaits les plus vifs pour que les autorités dites compétentes ne dénaturent pas la loi sur les parcs nationaux et que les Calanques trouvent enfin le statut de protection le plus efficace qu'elles méritent. »*

Henry Augier, premier président d'UCL